

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue  
Principale, le 20 avril 2009 à 19h00.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne  
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Daniel Quirion, conseiller au siège numéro 2, est absent

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,  
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière,  
agit comme secrétaire.

Tel qu'exigé par la loi un avis de convocation fut délivré à chaque élu.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux  
membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2009-04-118**

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur  
Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPUI : MISE EN PLACE D'UNE MAISON DES JEUNES
4. REGLEMENT NUMERO 87-2009 MODIFIANT LE  
REGLEMENT NUMERO 77-2008 AFIN D'AUGMENTER LA  
DEPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT  
ADDITIONNEL DE 56 000 \$ ET D'UTILISER UN SOLDE  
DISPONIBLE DU REGLEMENT 60-2007 D'UN MONTANT DE  
187 000
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CLÔTURE DE LA SESSION

**3. APPUI : MISE EN PLACE D'UNE MAISON DES JEUNES**

**2009-04-119** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de mise en place d'une maison des jeunes à Saint-Honoré-de-Shenley.

**4. REGLEMENT NUMERO 87-2009 MODIFIANT LE  
REGLEMENT NUMERO 77-2008 AFIN D'AUGMENTER  
LA DEPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT  
ADDITIONNEL DE 56 000 \$ ET D'UTILISER UN SOLDE  
DISPONIBLE DU REGLEMENT 60-2007 D'UN MONTANT  
DE 187 000 \$**

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**6. CLÔTURE DE LA SESSION**

**2009-04-120** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20h43.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.